



## DOCUMENT DESCRIPTIF de la CONSULTATION VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

**Ombrière photovoltaïque  
sur le site de la Maison du Parc naturel régional Livradois-Forez**

**Mission de maîtrise d'œuvre**

### **1- Dénomination des cocontractants**

#### **Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

#### **Cocontractant mandataire (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

### **2- Procédure de passation**

Marché à tranche conditionnelle passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique :

- **tranche ferme** de la phase Esquisse à la phase d'Etudes d'avant-projet comprise,
- **tranche conditionnelle** de la phase Etude de projet à la phase Réalisation du dossier d'ouvrages exécutés.



### **3- Objet de la consultation / Durée**

La consultation porte sur une **mission de maîtrise d'œuvre**.

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre s'applique à cette mission sauf pour certaines de ses clauses pour lesquelles les dérogations sont précisées dans ce document descriptif de la consultation.

#### **3.1 Objet de la consultation**

##### **3.1.1 Contexte**

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite installer une **ombrière photovoltaïque sur un des espaces de parking du site de la Maison du Parc**, dans la continuité des travaux déjà réalisés (et à venir) sur les bâtiments pour améliorer la performance énergétique et le confort thermique.

Une étude de faisabilité sur des installations photovoltaïques sur le site de la Maison du Parc a été réalisée au printemps 2023. Suite à cette étude, il s'agit de réaliser la phase de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation.

##### **Contraintes du site identifiées pour l'installation photovoltaïque :**

Le site est localisé à Saint Gervais-sous-Meymont dans le périmètre d'un monument historique (église), en zone Ue du PLUi du Pays d'Olliergues.

Le site pour l'ombrière photovoltaïque se caractérise par :

- un sol constitué probablement de terres de remblai liées aux travaux initiaux d'aménagement de la Maison du Parc en 2001 ;
- des arbres présents le long du talus et dont certains sujets de haute tige devront être conservés ;
- les différents réseaux enterrés (eaux pluviales, eaux grises, collecte du ruissèlement du parking, alimentation électrique pour l'éclairage et les bornes de recharge électriques) ;
- l'accès aux espaces situés en rez-de-sol (garage, locaux techniques) et au silo de stockage des plaquettes de la chaudière bois qui devront rester accessibles y compris pendant la phase de travaux.

En plus de la production d'électricité, l'ombrière photovoltaïque vise à :

- protéger les véhicules de service et des bornes de recharge électrique des aléas climatiques (surchauffes estivales, vent, pluie, neige, gel...).

Le Syndicat mixte du Parc dispose actuellement d'une flotte de 7 véhicules électriques. Pour le chargement des véhicules, 8 points de recharge de 7 à 22 kVA sont installés sur ce parking. Ils sont réservés uniquement aux véhicules de la structure.

- protéger également des aléas climatiques un futur stationnement pour les vélos du personnel et des usagers de la Maison du Parc.

### Éléments techniques à prendre en compte pour la conception de l'ombrière photovoltaïque :

- Ombrière en **structure bois local** ;
- **Surface d'ombrière photovoltaïque envisagée : environ 400 m<sup>2</sup>** ;
- Pente de l'ombrière avec point bas côté bâtiment : gestion des eaux pluviales (récupération, évacuation, infiltration) de l'ombrière à réaliser ;
- Hauteur des véhicules (dont actuellement un véhicule utilitaire) ;
- Solution technique limitant les nuisances liées à la surface réfléchissante des panneaux photovoltaïques par rapport aux locaux de travail à proximité.

### Extrait de l'étude de faisabilité réalisée, à titre indicatif :

Longueur : 61 m

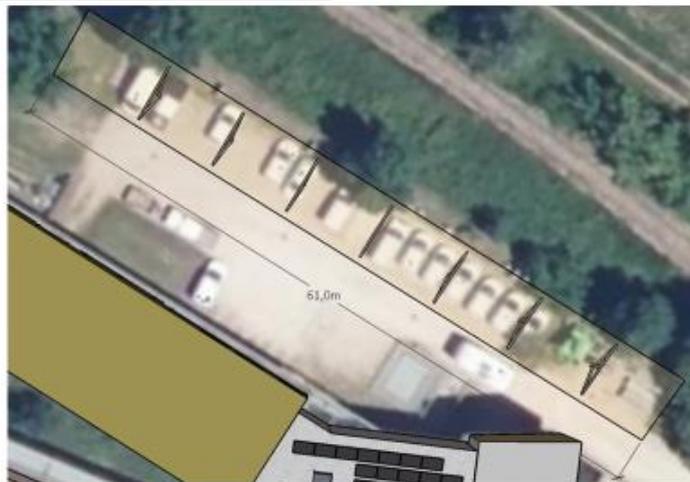
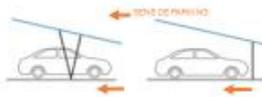
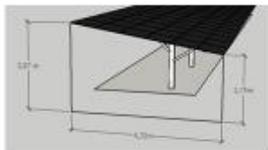
Largeur couverte : 6,3m

3 voitures entre poteaux

Point haut : 3,87m

Point bas : 2,75m

Inclinaison 10°



**enercoop**  
L'énergie  
militante

### 3.1.2 Contenu de la mission

Conformément au décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'oeuvre aux marchés publics globaux, la mission est une mission de maîtrise d'oeuvre comprenant les éléments suivants :

#### **Tranche ferme :**

- Esquisse,
- Avant projet sommaire (APS)
- Avant projet définitif (APD)

La mission comprendra également la mise au point de tous les éléments graphiques et techniques nécessaires pour la constitution des dossiers de demande de subvention ou de dépôt de demande d'autorisation (permis de construire).

#### **Tranche conditionnelle :**

- Etude de projet (PRO)
- Rédaction des descriptifs et quantitatifs des différents lots avec plans d'exécution des ouvrages (DCE et EXE)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux, consultation des entreprises (ACT et DCE)
- Suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux (DET/AOR)



- Réalisation du dossier d'ouvrages exécutés (DOE).

La mission AOR (Assistance aux Opérations de Réception), comprend l'assistance du maître d'ouvrage jusqu'à la fin des délais de la garantie de parfait achèvement des travaux.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera composée à minima d'un architecte mandataire, d'un bureau d'étude structure bois et d'un bureau d'étude fluides. L'équipe de maîtrise d'œuvre pourra associer toutes les compétences qu'elle jugera nécessaire pour réaliser l'ensemble de la mission.

Planning prévisionnel de l'opération :

	Missions	Date de livraison	Délai
Etudes	Lancement de la mission	Fin février 2024	
	Esquisse	Fin mars 2024	1 mois
	Avant-projet/ + dépôt PC + dépôt dossier de subvention	Fin mai 2024	2 mois
	PRO/DCE Consultation des entreprises	Septembre 2024	3 mois
Travaux		Fin 2024	

Entre chaque phase, la maîtrise d'ouvrage aura 2 semaines maximum pour valider les éléments produits. Cette validation et, le cas échéant, les éléments de réserves, seront signifiés par courrier.

Le calendrier prend en compte les délais de validation des dossiers de subvention et du permis de construire.

Montant global prévisionnel des travaux (fondations, structures, et installation photovoltaïque) : 150 000 € HT

Le prestataire aura à sa disposition :

- les plans du site dont réseaux électriques
- l'étude de faisabilité d'installation photovoltaïque

Les études complémentaires hors mission : études de sol, SPS, bureau de contrôle seront réalisées en parallèle.

### 3.2 Durée de la prestation et modalités d'engagement de la tranche conditionnelle

Le contrat sera conclu pour une durée de **8 mois**, à partir de la notification du marché **pour la tranche ferme**. **Le passage de tranche ferme à tranche conditionnelle est conditionné à l'obtention par le maître d'ouvrage du permis de construire et des subventions pour l'opération.**

**Si elle est engagée, la tranche conditionnelle fera l'objet d'une notification supplémentaire.**

**La durée d'exécution totale du marché (tranche ferme + tranche conditionnelle) est de 30 mois.**

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compréhension des objectifs, méthode proposée, planning prévisionnel : 30%
- 2- Moyens mobilisés et compétences : 30%
- 3- Montant (prix) : 40%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le montant.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

Le présent document descriptif de la consultation signé.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

##### **Montant total du marché**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

**Tranche ferme** de la phase Esquisse à la phase d'Etudes d'avant-projet comprise :

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

**Tranche conditionnelle** de la phase Etude de projet à la phase Réalisation du dossier d'ouvrages exécutés:

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **7- Délais de paiement, intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Modalités de paiement**

**Pour la tranche ferme** (de la phase Esquisse à la phase d'Etudes d'avant-projet comprise) :

- Un premier acompte de 30 % sera versé à la remise de l'esquisse sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à la remise de l'avant-projet définitif et des éléments graphiques et techniques nécessaires pour la constitution du dossier de demande de permis de construire, sur présentation d'une facture.

**Pour la tranche conditionnelle** (de la phase Etude de projet à la phase Réalisation du dossier d'ouvrages exécutés) :

- Un premier acompte de 30 % sera versé après l'analyse des offres (DCE) sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 60 % sera versé à la remise du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) sur présentation d'une facture.
- Le solde de 10 % sera versé à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **mercredi 24 janvier 2024 – 12 H 00 (dernier délai)**.  
par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

**Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note synthétique explicitant la méthode, la compréhension des objectifs, et le planning d'intervention
- ✓ Descriptif des moyens humains (composition de l'équipe)
- ✓ Références de(s) entreprise(s) dans ce domaine
- ✓ Un devis détaillé par mission et par co traitant
- ✓ Attestation(s) d'assurances
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez